
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE ROQUEFORT**

140, rue Alphonse Castaing
40120 ROQUEFORT
Tél. : 05.58.45.66.93
Fax : 05.58.45.54.30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 23 septembre 2010

Etaient présents :

- ◆ Messieurs FABRE et DUNOUAU de la Commune d'ARUE
- ◆ Messieurs DUPRAT et TASTET de la Commune de BOURRIOT- BERGONCE
- ◆ Messieurs BERNADET et VIGNOLLES de la Commune de CACHEN
- ◆ Messieurs GAUBE et FAGET de la Commune de LABASTIDE D'ARMAGNAC
- ◆ Monsieur PORTET de la Commune de LENCOUACQ
- ◆ Monsieur DARROMAN et Madame WALTERTHUM de la Commune de Maillas
- ◆ Monsieur CIER de la Commune de RETJONS
- ◆ Messieurs, CHANUT, CAZEAUX, DALLA VECCHIA, DUSSANS et Mesdames LACOUTURE et DUPOUY de la Commune de ROQUEFORT
- ◆ Monsieur ROZIER et Madame PENAULT de la Commune de SAINT-GOR
- ◆ Messieurs LATRY et LABARTHE de la Commune de SAINT-JUSTIN
- ◆ Messieurs GLEYZE, LAMARQUE et GOURGUES de la Commune de SARBAZAN
- ◆ Madame FITON et Monsieur DARTEYRON de la Commune de VIELLE-SOUBIRAN

Secrétaire de séance M. LATRY

Monsieur le Président informe les élus que le compte rendu du dernier conseil communautaire a été retardé (congé annuel et déménagement) et transmis au secrétaire de séance mais que celui-ci n'ayant pas encore validé le document il leur sera transmis ultérieurement.

I – POINT TOURISME

Le Président présente au conseil Madeleine SIMAO, chargée de mission tourisme pour 6 mois à l'échelle des Landes d'Armagnac. Elle fait une présentation de documents au vidéoprojecteur (voir annexes).

Le conseil communautaire valide l'élargissement du comité de pilotage avec 2 membres supplémentaires et propose Mme BERBESSOU (suppléante de Roquefort). Le Président précise qu'il y a besoin d'une autre candidature et qu'il lui semblerait opportun que St-Justin soit représenté. Personne ne répondant à cet appel à candidature, le Président précise qu'il souhaite qu'un/une volontaire se fasse connaître auprès des services de la communauté.

Concernant le point sur les dépenses des offices, Mr CHANUT s'étonne de voir la part des dépenses fixes si importantes. Un débat s'engage sur le fait que le travail du personnel représente une charge particulière (accueil du public, visites commentées...) qu'il est difficile de valoriser par le biais d'une telle présentation. Il ressort qu'il faut affiner les chiffres et leur présentation.

Le Président remercie Madeleine pour sa présentation dont, outre les remarques citées, le projet de fonds est validé par le conseil communautaire.

II – POINT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Concernant l'aménagement de la zone d'activité de Nauton, Mr GLEYZE rappelle que nous sommes toujours dans l'attente d'un tracé plus fin de la LGV pour connaître les possibilités d'aménagement de l'extension du lotissement. A noter que Mr LABAT est très pressé dans son projet. Il y a également des réserves faites à Mr GALLEIC et l'entreprise OPTISOL.

Mr GLEYZE précise que les travaux de l'A65 étant bientôt terminés, il fallait prévoir l'aménagement de la zone de Nabias.

Compte tenu des nombreux dossiers en cours, Mr GLEYZE propose que la commission développement économique se réunisse le 06 octobre à 20h30 à la communauté.

Il précise que Cécile SUBRA reprend à temps plein au 1^{er} octobre et souhaite que ce mi-temps complémentaire soit dédié au développement économique.

Réserve foncière :

Mr GLEYZE fait le point sur les projets en cours et demandes, et notamment sur le projet d'acquisition des terrains derrière Galvalandes et Richard Ducros sur Sarbazan. Le conseil souhaite poursuivre dans cette perspective de développement d'une ZAE. Il est convenu de rencontrer le principal propriétaire Mr GUERY (le Président, Mr Gleyze, Mme Dupouy, et Me Bernandet).

Concernant la zone d'activité de St-Justin, le Président propose l'acquisition des terrains restant à la vente de la zone, conformément à ses statuts et à la délibération de St-Justin pour un montant de 60 000€.

Les lots restant à vendre sont :

- le lot n°10 pour 20 520m² utiles.
- le lot n°7 pour 1250m² utiles.

Le Président propose d'acquérir les parcelles section D n° 155 et 149 correspondant à ces lots ainsi que les parcelles D 153 et 154 sur lesquelles figurent l'aménagement paysager séparant la zone de la route départementale.

Après discussion, le conseil communautaire autorise le Président à signer les documents nécessaires à cette acquisition.

Résultat du vote : unanimité des présents

1% Paysage :

La Communauté de Communes a préparé avec l'aide du Pays des Landes de Gascogne un « plan de paysage » qui s'appuie sur les études déjà menées pour le PLU Roquefort/Sarbazan, le livre Blanc et les études réalisées par le CAUE et Métaphore. Ce plan de paysage a été réalisé dans l'urgence compte tenu qu'il n'est apparu obligatoire que récemment et que le CAUE sur qui nous pensions nous appuyer n'a pas pu donner une suite favorable à notre demande. Ce plan de paysage sert uniquement à appuyer les demandes de subventions des communes qui sont maître d'ouvrage de leurs projets. Seuls les dossiers de Roquefort et Sarbazan vont être déposés en Préfecture le 24 septembre. Les dossiers de Retjons et Arue n'étant pas encore finalisés, ils seront présentés lors du prochain appel à projet.

Concernant l'étude sur le Parc Naturel Urbain, la CAM a ouvert les plis et n'a pas trouvé satisfaction (2 offres jugées techniquement trop faibles). Elle relance la consultation et sollicite des financements sur des montants estimatifs. Par ailleurs, il semblerait que la part à charge de la communauté soit plus importante que prévue car ils n'envisagent plus 50% de subventions mais au maximum 40% (certaines communes non éligibles).

Photovoltaïque :

Une entreprise sollicite l'appui de la communauté de communes pour développer un projet sur des terrains privés à Maillas.

Le Président ouvre le débat pour savoir quelle est la position officielle de la communauté de communes sur ces questions.

Après discussion et dans une logique de cohérence avec la position du Pays des Landes de Gascogne, le conseil communautaire décide à l'unanimité que :

- La Communauté de Communes soutient prioritairement les projets photovoltaïques publics (en particulier ceux émanant des communes ou de la communauté de communes).

Résultat du vote : unanimité des présents

Cession terrain au SDIS :

Le Président rappelle au conseil communautaire que, pour les besoins de l'installation de la nouvelle caserne des pompiers, la communauté de communes faire une cession à titre gratuit de terrains. Après discussion avec les services du SDIS, il faudra déterminer si c'est une cession à titre gratuit ou pour l'euro symbolique (voir le percepteur). Par ailleurs, le géomètre a été mandaté pour faire un découpage précis de la parcelle afin que nous puissions délibérer lors du prochain conseil sur la surface exacte et le numéro de parcelle afférent.

En revanche, le Président demande au conseil de se prononcer pour donner l'autorisation aux SDIS de faire la demande de défrichement nécessaire à l'implantation du futur centre d'incendies et de secours sur les 6000m² qui leur seront attribués après découpage de la parcelle C n°1296p d'Arue.

Après discussion, la proposition est acceptée et le conseil autorise le SDIS à faire la demande de défrichement.

Résultat du vote : unanimité des présents

III – FSUE

Les travaux concernant les dégâts directs sont terminés, ceux des dégâts indirects sont en cours (reste Cachen et Lencouacq). Ce qui laisse présager la fin des travaux au 24 septembre hors VC 53 à Lencouacq.

Le montant TTC du marché dégâts indirects est arrêté à la somme de 556 566.55 €, la subvention FSUE, après vétusté s'élève à 411 073.38 € ce qui implique une prise en charge de la communauté pour un montant de 145 493.17 €.

Cette baisse de subvention surprend de nombreux élus qui s'étonnent que les services de l'Etat puissent changer leurs aides en cours d'opération sachant qu'ils s'étaient engagés sur un remboursement initial qui ne déduisait que 8,5% du montant des travaux. Comment peut-on faire des budgets sincères sur ces bases là...

Le dossier administratif pour le versement de la subvention est en cours de finalisation.

IV – POLE COMMUNAUTAIRE

Le Président informe le conseil que des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour la construction du pôle communautaire de services.

Après analyse du récapitulatif du maître d'œuvre (voir annexes), il s'avère que les travaux proposés entrent dans le budget prévisionnel global de l'opération.

Après discussion, le conseil communautaire accepte la proposition de travaux supplémentaires récapitulée par le maître d'œuvre et autorise le Président à signer les avenants nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Proposition votée à l'unanimité des présents.

Une présentation du bilan financier provisoire est faite du pôle communautaire de services. Un débat sur le coût des travaux a lieu et Mr GLEYZE rappelle qu'il est conforme à notre délibération du 07 mai 2009. Un point plus détaillé sera réalisé au vu du solde de l'opération.

Concernant les travaux d'aménagement du parvis, il est préconisé par l'architecte d'abaisser la route afin de rattraper les niveaux et l'écoulement des eaux. Cela entraîne également un déplacement des réseaux. Ces travaux sont importants (estimés à 53 409€ HT) et n'ont pas été intégrés dans le marché de travaux.

Le conseil se demande si il ne s'agit pas d'une erreur d'implantation du bâtiment auquel cas, il faut que les assurances de l'architecte et/ou de l'entreprise prennent en charge ces coûts.

Si ce n'est pas une erreur, comment se fait-il qu'ils n'aient pas été prévus au marché ?

Le conseil décide d'écrire à l'architecte pour demander des éclaircissements et qu'il assume la prise en charge de ses erreurs.

V – CIAS COMMUNAUTAIRE

Mr CHANUT s'étonne de ne pas avoir reçu les modifications statutaires de la part de la communauté de communes alors qu'elles ont été délibérées lors du dernier conseil communautaire du 08 juillet.

Il s'avère qu'au niveau des services administratifs, il avait bien été compris qu'un débat avait été mené mais pas que cela ait été voté.

Confirmation est donnée qu'il y avait bien eu un vote et que les délibérations devaient donc être prises et transmises en Préfecture et aux communes. Il est convenu que cela sera donc fait rapidement.

Il fallait également bien intégrer la garde de nuit aux compétences du futur CIAS.

Mr CHANUT précise aux communes que les SIVU doivent rapidement se réunir pour voter la dissolution de leurs CIAS et vérifier les transferts de bien et personnels.

Il rappelle que le CIAS communautaire sera créé au 01 janvier 2011.

Contrat enfance/jeunesse

Il est rappelé aux communes qu'elles doivent rapidement délibérer pour autoriser le maire à signer le prochain Contrat Enfance Jeunesse 2^{ième} génération de la CAF des Landes. Ce contrat qui a pris fin en décembre 2009 doit être reconduit dans les plus brefs délais.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Ancien mobilier de bureaux :

Monsieur le Président annonce qu'aucune commune n'est intéressée par l'ancien mobilier de bureaux mais que les employés sont prêts à les racheter. Il demande au conseil de fixer par catégorie un prix d'achat. Après discussion, il est décidé d'attribuer 100 % de vétusté à ce mobilier datant d'une dizaine d'années.

Convention pôle retraites

Monsieur le Président rappelle que lors de la réunion du 12 septembre 2007, le conseil communautaire avait accepté d'adhérer au pôle retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2010, soit pour une durée de 3 années.

Les missions du Centre de gestion sont les suivantes :

- Mission d'information et de formation multi-fonds
- Intervention sur toutes les procédures liées aux dossiers CNRACL : affiliation, validations de services, liquidation des droits à pension, dématérialisation des dossiers, ...

Suite à la nouvelle loi portant sur la réforme des régimes de retraite, et dans l'attente de la publication de la nouvelle loi, le Président propose à l'assemblée, en attendant la finalisation de l'accord avec la CDC-CNRACL, de renouveler pour une durée de 6 mois, sur les mêmes bases qu'en 2007, l'adhésion au service pôle retraites.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte, en attendant la finalisation de l'accord avec la CDC-CNRACL, de renouveler par avenant d'une durée de 6 mois, sur les mêmes bases qu'en 2007, l'adhésion au service pôle retraites.
- Autorise le Président à intervenir à la signature de l'avenant n°1 à la convention précitée, ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Vote : Unanimité des présents

Décision Modificative n°3

Le Président demande de bien vouloir délibérer sur la 3ème décision modificative qui permettra d'enregistrer la vente d'un lot sur le lotissement artisanal d'Arue à l'entreprise BPL.

DEPENSES			RECETTES			
	Section	Imputat°	Montant	Section	Imputat°	Montant
Réel	Investissement	2113	+ 50 000.00	Investissement	024	+ 50 000.00
	TOTAL		+ 50 000.00	TOTAL		+ 50 000.00

Vote : Unanimité des présents

Inauguration du pôle communautaire

Monsieur le Président annonce qu'en bureau, il a été décidé de faire l'inauguration du pôle communautaire que lorsque tous les travaux auront été réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.